

Formulaire de demande d'aide financière pour le remplacement des frênes privés

SECTION A IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Nom et prénom :	Adresse et code postal :
Courriel :	Téléphone :
Nombre de frênes abattus cette année : _____ Numéro de permis : _____ Nombre de frênes remplacés / le nombre exigé : _____ Quantité de subventions demandées : _____	
Historique des demandes de subvention	
Avez-vous fait une demande d'aide financière pour le <u>traitement</u> des frênes cette année?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant obtenu : _____ \$

Section B Documents à joindre

<input type="checkbox"/> Facture originale des arbres achetés, en y indiquant les détails (espèce, cultivar, format) pour chacun des arbres.
<input type="checkbox"/> Preuve démontrant que le demandeur est propriétaire du terrain (exemple : compte de taxes municipales).
<input type="checkbox"/> Preuve que le remplacement des frênes, selon le nombre requis, est complété (photos des arbres plantés).

SECTION C SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je comprends qu'une visite des lieux pourrait être réalisée afin de valider ces renseignements.

J'ai pris connaissance de la [Politique d'aide au traitement et au remplacement des frênes](#) de la Ville, des critères d'admissibilité qui se retrouvent à la page suivante et je confirme que l'arbre que j'ai acheté fait partie des [espèces acceptées pour la subvention](#) (liste disponible sur le site de la Ville de Rosemère).

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE (obligatoire) : _____

DATE : _____

À remettre au : **SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS, 100, rue Charbonneau**

Courriel: permis.inspections@ville.rosemere.qc.ca

Tél. / tel. : 450 621-3500, poste 1238

Reçu par : _____ Date : _____ Heure : _____

Formulaire de demande d'aide financière pour le remplacement des frênes privés

ESPACE RÉSERVÉ À L'ÉCO-CONSEILLÈRE –

L'ADMISSIBILITÉ :

- FACTURE CONFORME ET ESPÈCES CHOISIES AUTORISÉES
 PREUVE DE PROPRIÉTÉ
 PREUVE DE REMPLACEMENT DES FRÊNES

QUANTITÉ DE FRÊNES REMPLACÉS OU DE SUBVENTIONS OFFERTES CETTE ANNÉE : _____

PRIX D'ACHAT DES ARBRES :

ARBRE 1 : _____ MAXIMUM 100 \$ _____
ARBRE 2 : _____ MAXIMUM 100 \$ _____
ARBRE 3 : _____ MAXIMUM 100 \$ _____
ARBRE 4 : _____ MAXIMUM 100 \$ _____
ARBRE 5 : _____ MAXIMUM 100 \$ _____

Le montant total de la subvention octroyée ne peut excéder 100 \$ par arbre, par propriété privée, et ce, pour un maximum de 500 \$ par année.

Le montant total des subventions octroyées, dans le cadre de la Politique d'aide au traitement et au remplacement des frênes privés, ne peut excéder 2000 \$ par année.

SI CERTAINS DOCUMENTS SONT MANQUANTS OU SI LA COUR DE VOTRE PROPRIÉTÉ N'EST PAS ACCESSIBLE, LA DEMANDE POURRAIT ÊTRE REFUSÉE.

DEMANDE ACCEPTÉE DEMANDE REFUSÉE MONTANT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE : _____ \$

JUSTIFICATION : _____

AUTORISÉE PAR : _____ DATE : _____

Critères d'admissibilité pour la demande d'aide financière, selon la Politique en vigueur :

- A. Le propriétaire du terrain doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner des documents suivants :
- facture originale des arbres achetés;
 - preuve démontrant que le demandeur est le propriétaire du terrain;
 - preuve démontrant que le remplacement des frênes a été complété.
- B. Les espèces choisies par le propriétaire doivent faire partie de la *Liste des espèces autorisées pour la subvention*, disponible sur le site internet de la ville. Une demande de subvention pour tout arbre ne faisant pas parti de cette liste sera refusée.
- C. L'autorité compétente se réserve le droit de vérifier l'exécution des travaux par une visite des lieux.
- D. Le programme prend fin lorsque les fonds alloués sont épuisés.